



VALLÉE DE LA ROYA LE SAF SOLIDAIRE DU DELIT D'HUMANITE

***Le gouvernement n'assume pas son devoir d'humanité.
Il poursuit et harcèle ceux qui le remplissent à sa place.***

Depuis plusieurs mois, des citoyens de la Vallée de la Roya, à la frontière italienne, ainsi que de nombreuses associations de défense des Droits de l'Homme, ne cessent d'alerter les pouvoirs publics, les autorités judiciaires, les représentants de l'Etat et du département, du drame humain qui se déroule sous leurs yeux.

La reconduction de l'état d'urgence a entraîné le rétablissement de la frontière entre l'Italie et la France, poussant des centaines d'exilés à se réfugier dans la Vallée pour pouvoir passer la frontière et demander l'asile en France.

Or, sans équipement, les risques qu'ils prennent sont importants et de plus en plus de réfugiés sont retrouvés dans un état sanitaire très préoccupant.

Parmi eux se trouvent de nombreux mineurs non accompagnés, livrés à eux-mêmes. L'application de la loi française doit amener à leur mise à l'abri par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance ou à la saisine du juge pour enfants.

Mais au contraire, leur droit à être protégé est nié. Même munis de justificatifs d'ouverture d'une procédure de protection, ils font l'objet de "refus d'entrée", formalisés ou pas, puis de refoulements en Italie, parfaitement illégaux et contraires au droit international.

Devant ce déni de droit et d'humanité, des citoyens n'ont d'autre choix que de se substituer à la carence d'un Etat aveugle et sourd.

Ils sauvent la vie et rétablissent la dignité de ces hommes et femmes fuyant leurs pays. Ils accomplissent les gestes de première urgence : aide, hébergement, soins et conseils.

Ce sont ceux-là que l'Etat décide de poursuivre, de placer en garde à vue et de perquisitionner de manière gratuite et brutale.

La vallée est en état de siège, sillonnée par les forces de police, de gendarmerie et par l'armée.

Le SAF dénonce le non-respect des droits fondamentaux des mineurs et - la traque des citoyens solidaires.

Le SAF demande l'abandon des poursuites pour délit de solidarité

Le SAF exige l'application de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales et de la Convention Internationale des droits de l'Enfant et le respect par la France de ses engagements internationaux.

Bertrand COUDERC
Président du SAF